## Elément essentiel de notre société

## Une Initiative en faveur du sport

Vous les verrez sûrement si vous fréquentez le moindre événement sportif en terres genevoises. Eux, ce sont les jeunes gens et jeunes filles qui récoltent des signatures pour l'Initiative cantonale «pour une politique sportive ambitieuse à Genève». En une heure, à l'occasion d'un match, ces militants décidés

ont par exemple réuni sept cents signatures, et comme de bons sportifs, ne rêvent que de dépasser leur propre record.

outenue par le PLR genevois, notamment par ses personnalités les plus jeunes telles que la députée Céline van Till, le député suppléant Darius Azarpey et bien d'autres, l'Initiative demande de modifier l'article 219 de la Constitution

genevoise pour renforcer l'engagement de l'Etat en faveur du sport et de sa pratique, garantir un accès adéquat et universel aux infrastructures sportives et encourager les partenariats avec les organismes privés.



## Pour soutenir et trouver de plus amples informations: insport-ge.ch

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, conformément aux articles 56 à 64 de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012, et aux articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative constitutionnelle:

Détachez et envoyez la partie inférieure **même incomplète** avant le **15 décembre 2023** au PLR Genève · Case postale 3361, 1211 Genève 3



## Nouveau texte constitutionnel proposé

Art. 219 Sports et loisirs (nouvelle teneur avec modification de la note)

- <sup>1</sup> L'Etat favorise l'accès de la population à une pratique sportive et à des loisirs diversifiés.
- <sup>2</sup> Il encourage et soutient, dans sa pratique universelle, le sport scolaire, amateur, handicap et d'élite.
- <sup>3</sup> Le canton et les communes soutiennent les organisations sportives et mettent des infrastructures sportives à disposition du public et des associations.
- <sup>4</sup> En concertation avec les communes et après consultation des acteurs sportifs, le canton définit une politique sportive cantonale ambitieuse et cohérente sur tout le territoire. Il facilite la planification des infrastructures sportives stratégiques, le soutien à l'élite sportive et à la relève élite ainsi que la tenue de manifestations sportives d'intérêt cantonal.
- <sup>5</sup> Il encourage les partenariats avec les organismes privés.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seules les personnes de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant

à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100F. Les signatures obtenues par un procédé réprime pra la loi doivent être annulées (art.87 al.1, lettre b et art.91 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM	Prénom	Date de	Canton Domicile	Signature manuscrite
		naissance	d'origine	Signature manuscrite
( rige rifes)	tre off	$\{(a,b,b),(a,b),(a,b)\}$	(nonex compléte consuméro andequestales and tré)	(ad specially)

Le retrait de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivant-e-s: Jacques Apothéloz, rte d'Hermance 229E, 1246 Corsier, Darius Azarpey, ch. de la Chevillarde 2C, 1208 Genève, Stefano Bellingeri, rue du Stand 33, 1204 Genève, Alexis Couniniotis, ch. de Planta 47, 1223 Cologny, Francine de Planta, ch. Albert-Dufour 12, 1245 Collonge-Bellerive, Aude Echard, rte de Prê-Marais 9A, 1233 Bernex, Ambre Jeanneret, ch. du 23 Août 6, 1205 Genève, Pierre Nicollier, ch. de Belle-Cour, 1213 Onex, Yousri Swali, av. R.-P.- Dechevrens 8, 1225 Chêne-Bourg, Estelle Tanari, av. Frank Thomas 38, 1208 Genève, Celine van Till, ch. de Compostelle 14, 1212 Grand-Lancy